



Montreuil, le 22 octobre 2024

Flash Info : mesures en faveur des corps communs du ministère pour les filières administrative et technique

Le 18 octobre, le Secrétariat Général a réuni l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau ministériel afin de présenter des mesures indemnitaires en faveur des corps communs des filières administrative et technique.

Ainsi, vont être appliquées :

- Pour les AA et AT, une augmentation de 250 € bruts annuels avec effet au 1er janvier 2024
- Pour les SA, une augmentation de 300 € bruts annuels avec effet au 1er mai 2024
- Pour les Attachés, une augmentation de 350 € bruts annuels avec effet au 1er mai 2024

De plus, pour les encadrants en administrations centrales, vont être appliqués les bonus indemnitaires suivants :

- Pour les chefs de département, de bureau ou de cabinet, ainsi que pour les directeurs de cabinet, une augmentation de 1050 € bruts annuels
- Pour les adjoints aux chefs de département, de bureau ou de cabinet, ainsi que les pour les adjoints aux directeurs de cabinet, une augmentation de 550 € bruts annuels
- Pour les chefs de section, une augmentation de 200 € bruts annuels
- Pour les adjoints aux chefs de section, une augmentation de 100 € bruts annuels

La mise en paiement de ces revalorisations indemnitaires d'une enveloppe totale de 4 millions d'euros, devrait avoir lieu sur la paye de novembre 2024.

Un diagnostic des rémunérations interministériel devrait s'ouvrir en 2025 ainsi qu'un cycle de groupe de travail notamment sur la filière administrative.

Enfin, un nouveau plan triennal de requalification de C en B est prévu pour 2026 dont il faudra déterminer les contours.

La CGT sera présente dans ces groupes de travail afin de défendre ses revendications dans l'intérêt de ces personnels.

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : national@cgtppj.fr – Site internet : www.cgtppj.org - Facebook : CGT PJJ - Instagram : CGT PJJ

